C-DEC 238/1
19/6/26

CONSEIL — 238e SESSION

PREMIÈRE SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, LUNDI 15 JUIN 2026, 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Accueil des nouveaux représentants

1. Le Conseil réserve un accueil chaleureux aux représentants nouvellement nommés de l'Allemagne (M. Raimund Kamp) et de la République de Corée (M. Song Bum Shin).

Allocution d'ouverture et calendrier d'examen des points de l'ordre du jour durant la 238e session du Conseil

2. Le Conseil prend note des informations présentées par son président, ainsi que des mises à jour sur les travaux de la 238e session.

Entrée en vigueur des protocoles de 2016 portant amendement de l'article 50, alinéa a) et de l'article 56 de la Convention de Chicago

3. Le Conseil note que les conditions requises pour l'entrée en vigueur du *Protocole portant amendement de la Convention relative à l'aviation civile internationale [Article 50 a)]* et du *Protocole portant amendement de la Convention relative à l'aviation civile internationale [Article 56]*, tous deux signés à Montréal le 6 octobre 2016, avaient été remplies, à la suite du dépôt, le 12 juin 2026, du 128e instrument de ratification pour chacun de ces protocoles par le Gouvernement de la République de l'Équateur. À cet égard, le Conseil prend également note du fait que les incidences de cet état de fait sur la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée seront examinées ultérieurement lors de la session en cours du Conseil, et que des informations concernant la nomination de deux membres supplémentaires de la Commission de navigation aérienne seront communiquées en temps voulu.

Projet de communication aux États sur la nomination de la ou du Secrétaire général

4. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15825 qui, conformément aux dispositions régissant la nomination de la ou du Secrétaire général, contient un projet de lettre visant à informer les États membres que le mandat du titulaire prendra fin le 31 juillet 2027 et les invitant à présenter des candidatures à ce poste. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur la question.

5. Après examen, le Conseil approuve la lettre informant les États membres de la nomination prochaine de la ou du Secrétaire général et les invitant à présenter des candidatures à ce poste, lettre qui figure à l'appendice de la note C-WP/15825, et convient que ladite lettre devra être envoyée le 30 septembre 2026 et que la date limite de réception des candidatures est fixée au 15 janvier 2027, étant entendu que le Conseil procédera à la nomination de la ou du Secrétaire général à sa 240e session (février/mars 2027).

Rapport sur l'état des préparatifs de la septième Conférence mondiale de transport aérien (AT-Conf/7)

6. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15835, qui, conformément au résumé C-DEC 237/8, présente une mise à jour récapitulative des préparatifs de la septième Conférence mondiale de transport aérien (AT-Conf/7), comportant un projet de déclaration ministérielle. Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité du transport aérien (ATC) sur le sujet.

7. Après examen, le Conseil :

a) prend note des progrès accomplis à ce jour par le Secrétariat dans les préparatifs de la réunion AT-Conf/7, tout en prenant acte des prochaines étapes à cet égard, notamment en ce qui concerne l'élaboration des notes de travail et les communications supplémentaires avec les États membres au sujet des conditions relatives aux procédures et aux délais, étant entendu que le Conseil continuera d'être tenu informé de l'évolution de la situation, le cas échéant ;

b) il prend également note du fait que la dérogation à la règle 26 du *Règlement intérieur permanent des réunions de transport aérien (Conférences mondiales et sessions des divisions)* (Doc 8683) n'est plus nécessaire, compte tenu de la décision prise par le Conseil lors de sa 195e session visant à amender cette règle (voir le résumé C-DEC 195/1) ;

c) convient que le projet de déclaration ministérielle figurant dans l'appendice au rapport verbal de l'ATC soit publié sur le site web de la Conférence afin de recueillir les observations des États membres ;

d) demande au Secrétariat de faire le point sur l'organisation de la Conférence lors de la prochaine session du Conseil.

Nomination de membres au Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC)

8. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15840, qui présente les candidatures soumises par les États membres aux postes de membres du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits.

9. Après examen, le Conseil :

a) convient de nommer Mme Natalie Lalonde (Canada) et Mme Laura D'Ambrosio (Italie) comme membres de l'EAAC pour un premier mandat, du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2029 ;

b) convient en outre de nommer Mme Yanhua Xiong (Chine) pour un second mandat du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2029 ;

c) approuve la reconduction du mandat de trois des membres sortants, à savoir M. Damian Brewitt (Royaume-Uni), M. Richard Brisebois (Canada) et M. Gordon Nuurbaare (Ghana), jusqu'au 26 mars 2027.

Programme des travaux de la Commission de navigation aérienne pour la 233e session

10. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15832, qui contient le programme des travaux proposé pour la 233e session de la Commission de navigation aérienne (ANC).

11. Après examen, le Conseil :

a) approuve le programme des travaux proposé pour la 233e session de la Commission de navigation aérienne, y compris les dates d'ouverture et de clôture de la session, à savoir le 21 septembre et le 13 novembre 2026 respectivement, avec une pause du 12 au 23 octobre 2026 ;

b) prend note des points prévus pour les 234e et 235e sessions, présentés respectivement dans les appendices B et C de la note en question ;

c) rappelant sa décision concernant l'étendue de défis potentiels liés aux dates d'application des SARP, y compris la nécessité de veiller à ce que des éléments indicatifs appropriés soient transmis à temps, conformément aux dates d'application convenues (voir le résumé C-DEC 237/3), note que les travaux demandés dans ce contexte nécessiteront un délai suffisant, et demande à l'ANC de poursuivre ces travaux, avec le soutien du Secrétariat, et d'informer régulièrement le Conseil des progrès réalisés, le cas échéant.

SÉANCE À HUIS CLOS

Non disponible

SÉANCE PUBLIQUE

Questions diverses

Attaques illégales de la République islamique d'Iran mettant en danger l'aviation civile internationale dans la Région du Moyen-Orient

12. Le Conseil prend note du fait que le Président du Conseil a reçu une lettre du Vice-Ministre des voiries et du développement urbain et Président de l'Autorité de l'aviation civile de la République islamique d'Iran, concernant la position juridique de l'Iran sur la décision du Conseil relative au point *Attaques illégales de la République islamique d'Iran mettant en danger l'aviation civile internationale dans la Région du Moyen-Orient* (voir le résumé C-DEC 237/6). Le Président annonce que cette question sera examinée lors de la réunion du Conseil prévue le vendredi 19 juin 2026.

Correspondance adressée au Président du Conseil par le Président de l'aviation civile de l'État du Koweït

13. Le Conseil indique que la correspondance récente adressée au Président du Conseil par le Président de l'aviation civile de l'État du Koweït sera transmise aux membres du Conseil dès qu'elle aura été traduite de l'arabe vers l'anglais.

Réunion hors-siège du Conseil

14. En ce qui concerne la convocation éventuelle d'une réunion stratégique hors siège du Conseil en 2026, le Conseil note que différentes options ont été examinées par le Président du Conseil avec le Représentant de l'État hôte, le Canada, et les Vice-Présidents du Conseil, et que la période du 23 au 25 septembre 2026 a été retenue comme date possible, au cours de la première semaine de la phase des comités de la 239e session. Il est entendu que des renseignements supplémentaires seront fournis en temps utile à cet égard.

Demandes d'observateurs et d'observatrices à participer à des séances à huis clos du Conseil

15. Aucune observation n'ayant été reçue en réponse aux courriels diffusés par le Président du Conseil en avril et mai 2026, et conformément à la règle 32, alinéa a) du Règlement intérieur du Conseil, le Conseil convient d'inviter Mme Delphine Micheaux Naudet (Union européenne) à participer en qualité d'observatrice à la 238e session du Conseil à l'examen à huis clos de tous les points. Il invite également M. Michael Comber (Association du transport aérien international) ; M. Daniel Carnelly et, en son absence, Mme Anouck Barreaux (Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales) ;

et M. Brian Shury et, en son absence, M. Sebastián Currás-Barrios (Fédération internationale des associations de pilotes de ligne), à participer en qualité d'observateurs et d'observatrices aux examens à huis clos des questions de sécurité et de sûreté de l'aviation au cours de sa 238e session, selon qu'il convient.

Nomination d'un membre suppléant à la Commission de navigation aérienne (ANC)

16. Aucune observation n'ayant été reçue au 12 mai 2026 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 6 mai 2026, il est noté que Mme Kirsi Lähteenmäki-Riistama, désignée par le Gouvernement de la Suède, au nom des gouvernements du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Islande et de la Lettonie, est nommée membre suppléant de M. Per Anders Leufgård à l'ANC, avec effet à compter du 1er mai 2026.

Nomination de membres et d'observateurs et d'observatrices au Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP)

17. Aucune observation n'ayant été reçue au 8 avril 2026 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 24 mars 2026, il est noté que Mme Gabriela Urruti est nommée membre du CAEP désignée par l'Argentine, en remplacement de M. Gustavo Rinaldi, avec effet à compter du 9 avril 2026.

18. Aucune observation n'ayant été reçue au 24 avril 2026 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 10 avril 2026, il est noté que M. Samah Salim Al Shibli est nommé membre du CAEP désigné par Oman, en remplacement de Mme Asmahan Khalfan Said Al Rahbi, avec effet à compter du 27 avril 2026.

19. Aucune observation n'ayant été reçue au 24 avril 2026 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 10 avril 2026, il est noté que M. Luis Antonio Ramirez est nommé membre du CAEP désigné par la République dominicaine, en remplacement de Mme Judit de Leon, avec effet à compter du 27 avril 2026.

20. Aucune observation n'ayant été reçue au 4 juin 2026 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 21 mai 2026, il est noté que Mme Karen Boyd est nommée observatrice de l'ABFA (Advanced Biofuels Association) auprès du CAEP, en remplacement de M. Glenn Johnston, avec effet à compter du 5 juin 2026.

21. Aucune observation n'ayant été reçue au 11 juin 2026 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 28 mai 2026, il est noté que M. Chung Yi Fan est nommé observateur pour la Malaisie auprès du CAEP, en remplacement de M. Muhamad Huzaifah Md Akhir, avec effet à compter du 12 juin 2026.

— FIN —